



# AES

# Accompagnant éducatif et social



**Inscriptions**  
2 fois par an

**Rentrées**  
Automne et Printemps



## à IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat AES, niveau 3

Le DE AES remplace le DE AMP (Aide Médico Psychologique) et DE AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)

En 10 à 15 mois

En formation initiale, en situation d'emploi, en apprentissage (possible jusqu'à 30 ans), en contrat pro. ; et places financées par la Région (demandeurs d'emploi et/ou poursuite de scolarité)

## Portes ouvertes

le 3 février 2021 (IRTS Montpellier)

Rencontres, Visio, infos col'...  
Infos actualisées sur [www.irtsmontpellier.fr](http://www.irtsmontpellier.fr)

## Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

*“Un premier niveau de diplôme pour lutter contre la vulnérabilité et le handicap”*



### Fonctions :

En lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés. Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

2,3 millions de Français seront dépendants en 2060

300 000 emplois d'aide à domicile à pouvoir d'ici 2030

Plus de 300 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés en France grâce à un accompagnement.

# La formation

THEORIQUE (525 h) ET PRATIQUE (840h)

En alternance entre des temps à l'IRTS (525 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (840 h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC) :

- DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (140 h.)
- DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité (161 h.)
- DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (91 h.)
- DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (112 h.)

## formation pratique

840 h. en 2 périodes

**A/ Pour les salariés :**

A1/ 700 heures minimum chez leur employeur

A2/ 140 heures de stage externe

**B/ Pour les autres :**

840 heures scindées en 2 stages

B1/ Un stage de 350 heures, dit de découverte, lors de la première période de formation

B2/ Un stage de 490 heures, dit d'approfondissement, lors de la deuxième période et jusqu'à la fin de formation.

## formation théorique

525 h. en 1 spécialité (à définir en début de formation)

Spécialité  
Accompagnement de la vie à domicile

Spécialité  
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Spécialité  
Accompagnement de la vie en structure collective

## L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain,, avec un référent handicap

Référent pédagogique : Hélène Martin-Maes  
Référente administrative : Natalia Massa De Elias  
Référente Handicap : Corinne Laurès

### Objectifs de la formation

- La construction d'un positionnement professionnel étayé et la reconnaissance des compétences acquises par la réussite au diplôme.
- L'accès à l'emploi et le développement de l'employabilité des diplômés : veille sur le taux d'insertion professionnelle, les types de postes occupés et de contrats obtenus, les besoins en formation complémentaires ou associés au Diplôme d'Etat.

### Modalités d'évaluation

Les évaluations formatives tout au long de la formation. Mise en place de contrôles continus et de temps d'évaluations sommatives répondant à l'arrêt du diplôme, ainsi qu'une épreuve finale, en fin de parcours organisée par la DRJSCS. Pour valider son DEAES, l'apprenant doit avoir la moyenne au minimum dans chaque domaine de certification.

### Méthodes pédagogiques mobilisées

- L'adéquation des contenus de formation aux problématiques professionnelles est notre priorité, les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés à leur conception. Les méthodes utilisées sont variées, en présentiel et en distanciel, magistrales et /ou participatives, en grand collectif et en petits groupes de travail. Une première période (en moyenne 4 à 6 mois) permettra une découverte du travail social et des champs d'intervention de l'AES. Elle posera les premiers jalons de la construction du positionnement professionnel, notamment par la situation d'emploi des personnes salariées et par une période de stage de 10 semaines pour les personnes en voie directe. Les quatre domaines de compétences seront mobilisés au travers d'attendus formalisés. Une deuxième période de formation aura pour objectif la compréhension des problématiques d'accompagnement et l'approfondissement du positionnement professionnel. Elle comportera un stage de 14 semaines pour les personnes en voie directe. Pour les salariés, ils effectueront un stage de 140 heures en fin de la première période ou au début de cette période qui leur apportera une autre vision de l'exercice professionnel dans un cadre différent. Ceci leur permettra de mobiliser ces nouvelles compétences en fin de période sur leur lieu d'emploi.

- Des visites pédagogiques sur les lieux de formation pratique sont systématiquement organisées.

## Pour candidater

### Modalités d'accès

**Pré-requis :** il n'y a pas de conditions de diplômes pour accéder à la formation. Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Des dispenses de l'épreuve d'admissibilité sont possibles (cf détail sur le site Web)

### Voies d'accès :

- Par la situation d'emploi (ex : contrat de professionnalisation,) ou et en Cours d'emploi hors secteur (OPCO)
- Par la voie de l'apprentissage,
- Par le dispositif des places financées par la Région : en tant que demandeur d'emploi ou en poursuite de scolarité. Nombre de places limité établie par ordre de mérite.

**Délai d'accès :** Deux rentrées par an possibles, selon statut.

**Coûts :** se reporter au site web

**Calendrier :** 2 promotions par an :

#### 1ère promotion :

- Rentrée au premier semestre :  
o Pour les salariés et apprentis, Inscription de novembre 2020 à janvier 2021. Entrée en février

o Pour les autres : clôture dossier d'inscription début mars, sélection et résultat fin mars. Rentrée en formation en mai

#### 2ème promotion :

- Rentrée au deuxième semestre :  
o Pour tous clôture des dossiers d'inscription en septembre. Epreuve de sélection en octobre. Entrée en formation en novembre.

### Allègements

Les demandes d'allègement sont possibles uniquement pour les salariés (tableau des allègements possible sur le site web)

### Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos

[irtsmtpellier.fr](http://irtsmtpellier.fr)  
[infometier@faire-ess.fr](mailto:infometier@faire-ess.fr)



**irts Montpellier**

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3.  
04 67 07 02 30 / [contact@irtsmtpellier.fr](mailto:contact@irtsmtpellier.fr)

**Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter**

**IMPORTANT > Si vous avez déjà le DEAMP ou le DEAVS, vous pouvez obtenir un certificat de spécialité : votre formation comprendra 147 h. de formation théorique de « compétences liées à la spécialité » et 175 h. de stage pratique en lien avec la spécialité.**

**Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**